

G L O B E

Revue internationale d'études québécoises

PROTOCOLE DE RÉDACTION

SOUMISSION D'ARTICLES

Les articles doivent être envoyés à la revue en format électronique (envoi par courriel). Ils doivent être accompagnés d'un résumé de 300 mots ainsi que d'une notice biographique (75 à 150 mots). La longueur des textes soumis est de 20 à 25 pages double interligne (pour un maximum de 8 000 mots notes comprises).

L'auteur doit inscrire sur la première page de l'article, en haut, à gauche, le titre de l'article en anglais et en français; sur la ligne suivante, le nom complet de l'auteur, suivi de l'institution ou de l'organisme auquel il est attaché ; le nom du pays doit être ajouté entre parenthèses.

L'article doit être accompagné d'un résumé **et** d'une version anglaise (*abstract*) de celui-ci. Il est de la responsabilité de l'auteur de s'assurer de la qualité de l'anglais utilisé dans l'*abstract*.

MISE EN FORME

1. L'article doit être tapé en Times New Roman 12 points, être à double interligne et justifié.
2. Il est important de séparer l'article en parties, et que celles-ci soient titrées. Ne pas utiliser les sous-titres « Introduction » et « Conclusion ». Mettre les sous-titres en gras.
3. Chaque paragraphe doit commencer par un alinéa de 0,50 cm, sauf si le paragraphe suit une citation en retrait. Ne pas utiliser la touche de tabulation (« Tab ») ou la touche « espace ».
4. Éviter, dans la mesure du possible, les tableaux et schémas.

NOTES INFRAPAGINALES (* *Globe* ne publie pas de bibliographie en fin d'article ; toutes les références sont données en notes de bas de page, il n'y a pas de renvois entre parenthèses dans le corps du texte.)

1. Les notes doivent être numérotées de façon continue.
2. Les appels de note sont en exposant et suivent immédiatement la citation ou le mot auxquels ils se rapportent, avant la fermeture des guillemets et avant toute ponctuation.

CITATIONS

1. Les citations de **moins de trois lignes** sont écrites en romain, sont mises entre guillemets français et sont intégrées dans le corps du texte.

2. Les citations de **plus de trois lignes** sont reproduites sans guillemets et à interligne simple; elles sont isolées par un retrait à gauche et à droite de 1 cm.
3. Les citations en **langue étrangère** sont données en traduction française dans le corps du texte, suivi éventuellement de la mention [je traduis]. En note infrapaginale, on pourra reproduire le texte original.
4. Tout ajout ou modification dans une citation doit être placé entre crochets ; toute coupure (d'un mot ou d'un passage) dans une citation doit être signalée par l'indication : [...].
5. Toute mise en relief par l'auteur d'un mot ou d'un passage dans une citation doit être signalée dans la note ou dans la citation même par la formule [je souligne].
7. Indiquer par la mention [*sic*] les fautes et coquilles repérées dans une citation.
8. L'exergue est en romain et aligné à droite de la page. Directement sous la citation, on écrit : Prénom NOM DE L'AUTEUR. L'appel de note est mis à la fin de la citation et la référence bibliographique complète se retrouve en note.

RÉFÉRENCES

1. Les titres de livres, de revues ou de journaux doivent être en italique ; les articles, les chapitres de livres, les titres de poèmes ou de nouvelles doivent être mis entre guillemets et être en romain.
2. Lorsqu'on cite pour la première fois un titre ou un texte, on doit donner la référence bibliographique complète en note infrapaginale :

Dans le cas d'un livre :

Prénom NOM DE L'AUTEUR (EN PETITES MAJUSCULES) (suivis de la mention (dir.) dans le cas d'ouvrages collectifs), *Titre du livre*, vol. ou tome, lieu d'édition, éditeur (au long), année de publication [année de la première édition], p. citée.

(Ex. Pierre NEPVEU, *L'écologie du réel. Mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Boréal, 1999 [1988], p. 146.)

Note : Dans le cas d'un document non publié (ex. une thèse ou un mémoire), le titre doit être en romain, entre guillemets.

Dans le cas d'une partie (un article de périodique, un chapitre, un poème, etc.) :

Prénom NOM DE L'AUTEUR, « Titre de la partie », *Titre du périodique* (ou ouvrage ou recueil), vol., n^o, date de publication, p. citée.

(ex. Vincent LEMIEUX, « Réseaux et science politique », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 7, n^o 1, 2004, p. 27-41.)

Dans le cas d'une partie d'un ouvrage collectif :

Prénom NOM DE L'AUTEUR, « Titre de la partie », Prénom NOM DU DIRECTEUR DE L'OUVRAGE COLLECTIF [dir.], *Titre de l'ouvrage*, vol. ou tome, lieu d'édition, éditeur (au long), année de publication [année de la première édition], p. citée.

(ex. Yvan LAMONDE, « “Être de son temps”. Pourquoi, comment ? », Ginette MICHAUD et Élisabeth NARDOUT-LAFARGE [dir.], *Constructions de la modernité au Québec*, Montréal, Lanctôt éditeur, 2004, p. 23-36.)

Dans le cas d’un site Internet :

Prénom NOM DE L’AUTEUR (lorsque c’est pertinent), « Titre de la page web », adresse complète de la page, (jour, mois, année de la vérification de l’adresse).

(ex. Dany LAFERRIÈRE, « Ce livre est écrit en anglais, seuls les mots sont en français », http://lehman.cuny.edu/ile.en.ile/paroles/laferriere_celivre.html (25 avril 2000).)

* Porter une attention particulière à la transcription des adresses de pages internet, de sorte que celles-ci soient exactes.

Dans le cas d’une œuvre cinématographique :

Prénom NOM DU RÉALISATEUR, *Titre de l’œuvre*, pays, année de réalisation, nombre de minutes. (ex. Claude JUTRA, *À tout prendre*, Québec, 1963, 99 min.)

3. Lorsqu’un même texte est cité à plusieurs reprises :
 - On écrit Prénom NOM DE L’AUTEUR, *op. cit.*, p. citée, si la référence n’est pas la même qu’à la note précédente.
 - On écrit *Ibid.*, p. citée, si la référence est la même qu’à la note précédente.

Note : Évitez l’utilisation des autres abréviations latines (*loc. cit.*, etc.).
4. Si plusieurs ouvrages d’un même auteur sont cités, on écrit Prénom NOM DE L’AUTEUR, *Titre de l’ouvrage*, *op. cit.*, p. citée. (ex. Pierre NEPVEU, *Intérieurs du Nouveau Monde*, *op. cit.*, p. 186.)

TYPOGRAPHIE

1. Mettre les accents, les trémas et les cédilles sur les majuscules.
2. Dans les titres, seule la première lettre est une majuscule, à l’exception des titres de périodiques (ex. *La Presse*) ou d’ouvrages de référence (ex. *Le Petit Robert*).
3. Les titres d’ouvrages en langue étrangère doivent respecter les règles de cette langue (ex. : *Thru the Smoky End Boards*).
4. Utiliser l’italique pour mettre un mot ou un passage en relief et pour toute expression en langue étrangère.
6. Ne pas utiliser la touche « Caps Lock » (capitales), ainsi que la césure manuelle ou automatique.
7. Ne jamais taper de double espace dans le texte.
8. Utiliser les guillemets français (double chevrons, « »); l’utilisation des guillemets anglais (“ ”) ne s’applique que dans le cas d’une citation dans une citation.

9. Insérer une espace insécable devant les signes suivants : deux-points, point-virgule, point d'interrogation, point d'exclamation, guillemet français fermant. Insérer aussi une espace insécable après le guillemet français ouvrant.
11. Mettre les exposants pour les nombres ordinaux, et mettre une espace insécable entre le nombre et le nom qui le suit (ex. 1^{er} août, XVI^e siècle).
12. Les acronymes portent les accents et doivent être précédés ou suivis de la raison sociale de l'organisme lors de la première occurrence (ex. : AIEQ (Association internationale des études québécoises), Parti libéral du Québec (PLQ)).